

INFORMATION DU PUBLIC SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

1



HÜTTENES-ALBERTUS

HUTTENES ALBERTUS France

ZI de Pont Brenouille

Rue du Corroy

60780 Brenouille

03 44 70 49 49

accueil.france@ha-group.com

Industrie chimique produisant principalement des résines et des additifs carbonés à destination des fonderies

Site classé SEVESO Seuil Haut

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous par téléphone/email via les coordonnées ci-dessus

Cette brochure est disponible sur www.oise.gouv.fr rubrique « Risques technologiques »

A quels dangers pourrions-nous être confrontés en cas d'accident ?

Les scénarii d'accidents sont décrits dans l'**EDD** (Etude de Dangers), elle est mise à jour périodiquement. Les conséquences des accidents sont étudiées et des **MMR** (Mesures de Maitrise des Risques) sont mises en place pour supprimer ou diminuer les risques. La **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) effectue des inspections régulièrement pour contrôler le respect des dispositions applicables au site.

Le lien suivant vous donne accès aux dernières inspections : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005101473>

Dangers physiques



Dangers pour la santé



Danger pour l'environnement



- Liquides inflammables
- Matières solides inflammables

- Toxicité aiguë
- Sensibilisation respiratoire
- Cancérogénicité

- Dangers pour le milieu aquatique

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident limité au périmètre du site

Mise en œuvre du **POI** (Plan d'Opération Interne)

Il est établi et déclenché par le chef d'établissement. Il recense les moyens de secours internes avec l'appui des secours externes.

Notre personnel est formé annuellement pour réagir le plus rapidement possible en cas de sinistre.

Si l'accident s'étend à l'extérieur du site

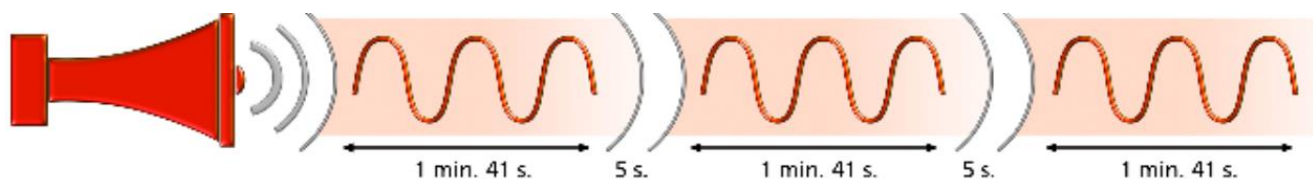
Mise en œuvre du **PPI** (Plan Particulier d'Intervention)

Il est déclenché par le préfet si l'accident peut avoir des conséquences au-delà des limites du site.

Des exercices sont programmés périodiquement pour obtenir une meilleure coordination entre les secours internes et externes.

Comment sommes-nous alerter d'un accident industriel majeur ?

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes par le **signal national d'alerte** (3 séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un silence)



Des essais sont réalisés tous les 1ers mercredis du mois

A FAIRE IMMEDIATEMENT

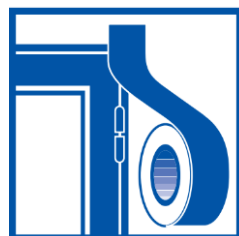
Mettez-vous à l'abri

- Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public, ne sortez pas
- Si vous êtes en voiture, gardez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule et vous risqueriez de gêner la circulation des secours.



Confinez-vous

- Fermez les portes, les volets et les fenêtres
- Arrêter les ventilations et bouchez les ventilations
- Restez éloignés des fenêtres



Ecouter et suivre les consignes des autorités

- Par la radio FMC Compiègne 102.1 MHz
- Par la télévision
- Par les hauts parleurs



NE PAS FAIRE

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Restez à l'abri. Vos enfants seront pris en charge et rassurés par les enseignants. Vous gênez l'organisation des secours



Ne téléphonez pas

- Ne téléphonez ni à l'usine ni aux services publics
- Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours en permanence. Vous serez informés de la situation par les autorités



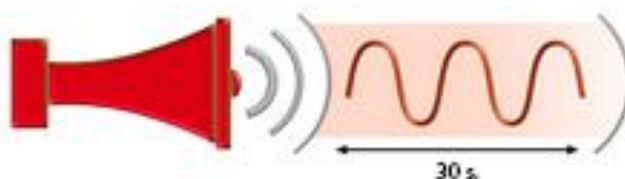
Ne fumez pas

- Evitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce



Comment sommes-nous alerter d'une fin d'accident industriel majeur ?

La fin d'alerte est transmise par un **signal continu de 30 secondes**.



POUR VOTRE SÉCURITÉ, RESPECTEZ LES CONSIGNES JUSQU'À LA
FIN DE L'ALERTE